COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NÉGOCIATION ET D'INTERPRÉTATION (CPPNI) DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES CABINETS OU ENTREPRISES DE GÉOMÈTRES-EXPERTS, DE GÉOMÈTRES TOPOGRAPHES PHOTOGRAMMÈTRES, EXPERTS-FONCIERS IDCC2543

Représentants des salariés
CFTC, Synatpau CFDT, FO

Représentants des employeurs
UNGE, FENIGS, CSNGT

Coprésidence de la CPPNI
CSNGT (Collège employeur)
CFTC (Collège salarié)

Secrétariat de la CPPNI
Délégué général de l'APGTP

COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NÉGOCIATION ET D'INTERPRÉTATION (CPPNI) IDCC 2543.
Réunion du jeudi 3 septembre 2026 à 9 h 30.
APGTP 54 boulevard Richard Lenoir 75011 Paris

TABLE DES MATIÈRES

1. **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR** 3

2. **SOUS-COMMISSION TRAVAILLANT À LA RÉDACTION DU CAHIER DES CHARGES DES ATTENDUS DES FICHES RÉFLEXES DU LOT 2** 3

2.1 **Fiche réflexe « Télétravail »** 3
2.1.1 Objectifs pédagogiques 3
2.1.2 Structure générale proposée 3
2.1.3 Points à arbitrer en Commission 3

2.2 **Fiche réflexe « Risques psychosociaux »** 4
2.2.1 Objectifs pédagogiques 4
2.2.2 Structure générale proposée 4
2.2.3 Points à arbitrer en Commission 4

2.3 **Fiche réflexe « BDESE »** 4
2.3.1 Objectifs pédagogiques 4
2.3.2 Structure générale proposée 4
2.3.3 Points à arbitrer en Commission 5

2.4 **Fiche réflexe « Risques d'agression ou de vol »** 5
2.4.1 Objectifs pédagogiques 5
2.4.2 Structure générale proposée 5
2.4.3 Points à arbitrer en Commission 5

2.5 **Fiche réflexe « Droit de retrait »** 6
2.5.1 Objectifs pédagogiques 6
2.5.2 Structure générale proposée 6
2.5.3 Points à arbitrer en Commission 6

2.6 **Fiche réflexe « Drone »** 7
2.6.1 Objectifs pédagogiques 7
2.6.2 Structure générale proposée 7

2.7 **Fiche réflexe « Détection de réseaux »** 7
2.7.1 Objectifs pédagogiques 7
2.7.2 Structure générale proposée 7

2.8 **Fiche réflexe « Environnement d'intervention »** 8
2.8.1 Objectifs pédagogiques 8
2.8.2 Structure générale proposée 8

2.9 **Fiche réflexe « Interventions ferroviaires »** 8
2.9.1 Objectifs pédagogiques 8
2.9.2 Structure générale proposée 8

3. **NÉGOCIATION DE L'ACCORD CHAMP D'APPLICATION** 9

4. **QUESTIONS DIVERSES** 9
4.1 **Mandats et communication auprès des commissions paritaires** 9

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

DÉCISION

Les partenaires sociaux ajoutent la négociation sur le champ conventionnel et approuvent l'ordre du jour

2. SOUS-COMMISSION TRAVAILLANT À LA RÉDACTION DU CAHIER DES CHARGES DES ATTENDUS DES FICHES RÉFLEXES DU LOT 2

2.1 Fiche réflexe « Télétravail »

2.1.1 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la lecture de la fiche, le lecteur sera capable de :

- identifier les conditions dans lesquelles le télétravail peut être réalisé ;
- aménager son poste de travail afin de limiter les contraintes physiques et visuelles ;
- organiser sa journée de travail en respectant les temps de travail, de pause et de déconnexion ;
- prévenir les principaux risques liés au télétravail, notamment les TMS, la fatigue visuelle, la surcharge et l'isolement ;
- adopter les bonnes pratiques pour protéger les données et les équipements professionnels.

2.1.2 Structure générale proposée

- **Organiser le télétravail** : rappel du cadre légal et principales règles à connaître.
- **Aménager son poste de travail :** une grande illustration présentant un poste de télétravail correctement aménagé, avec des repères numérotés.
- **Préserver sa santé pendant la journée :** « 5 réflexes » illustrés.
- **Organiser sa journée** et préserver l'équilibre professionnel.
- **Protéger les informations et les équipements :** rubrique courte « Les bons réflexes numériques ».
- **Que faire en cas de difficulté ou d'accident ?** Encadré final illustré.

2.1.3 Points à arbitrer en Commission

- **Périmètre** : fiche destinée uniquement aux télétravailleurs à domicile, ou également aux tiers-lieux/coworking ?
- **Spécificités métiers** : quelles activités sont les plus couramment télétravaillées dans la branche des métiers du géomètre ?
- (CAO/DAO, SIG/BIM, traitement de relevés, dossiers fonciers, fonctions administratives…)
- **Cybersécurité** : jusqu'où aller dans cette fiche, afin de ne pas transformer le support en fiche de sécurité informatique ?
- **Équipements** : souhaite-t-on donner des recommandations très concrètes sur écran supplémentaire, clavier, souris, siège, connexion, etc., ou rester indépendant des politiques propres à chaque entreprise ?

DÉCISION

Les partenaires sociaux décident de la réalisation d'une fiche réflexe « *cybersécurité* »
Les partenaires sociaux valident la proposition de la fiche réflexe « *télétravail* »

2.2 Fiche réflexe « Risques psychosociaux »

2.2.1 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la lecture de la fiche, le lecteur sera capable de :

- identifier ce que recouvrent les risques psychosociaux ;
- repérer les principales situations de travail susceptibles de générer des RPS ;
- reconnaître des signaux pouvant révéler une situation de travail dégradée ;
- adopter les bons réflexes pour prévenir l'apparition ou l'aggravation d'une situation difficile ;
- savoir vers qui se tourner et comment signaler une difficulté.

2.2.2 Structure générale proposée

Les RPS, de quoi parle-t-on ? Court encadré définition.
Les situations qui peuvent favoriser les RPS : illustration centrale d'un travailleur, entouré des six familles de facteurs.
Repérer les signaux d'alerte : chez une personne / dans l'équipe ou l'entreprise
Agir en amont : 5 leviers de prévention.
Face à une situation difficile : ne pas rester seul
Être attentif à ses collègues : encadré sur le rôle de vigilance et d'orientation
Encadré « **À retenir** »

2.2.3 Points à arbitrer en Commission

- **Situations APGTP à illustrer** : quelles sont les principales sources de tension dans les entreprises APGTP (délais clients, appels d'offres, charge liée aux chantiers, déplacements, travail isolé, responsabilités techniques…) ?
- **Frontière avec les autres fiches :** éviter les doublons avec Télétravail, Risques d'agression ou de vol et éventuellement Droit de retrait.
- **Relais à mentionner :** manager, RH, CSE, SPST, référent interne… Les organisations pouvant beaucoup varier selon la taille des entreprises APGTP, il faudra choisir des formulations suffisamment génériques.

DÉCISION

Les partenaires sociaux valident l'approche proposée pour réaliser la fiche réflexe « risques psychosociaux (santé mentale)

2.3 Fiche réflexe « BDESE »

2.3.1 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la lecture de la fiche, le lecteur sera capable de :

- identifier si son entreprise est concernée par la BDESE ;
- comprendre le rôle de la BDESE dans le dialogue avec le CSE ;
- identifier les grandes catégories d'informations à y intégrer ;
- connaître les principales règles d'accès, d'actualisation et de confidentialité ;
- organiser la mise en place et le suivi de la BDESE dans l'entreprise.

2.3.2 Structure générale proposée

La BDESE, qu'est-ce que c'est ? Court encadré définition + schéma montrant les flux entre Entreprise/BDSE/CSE
Mon entreprise est-elle concernée ? Présentation sous la forme d'un arbre de décision (+/- 50 salariés...)
À quoi sert-elle ? Elle alimente les consultations récurrentes du CSE
Que contient la BDESE ? Liste des 10 grandes familles prévues en l'absence d'accord, avec quelques

exemples de la branche des métiers du géomètre.
Encadré : **un contenu qui peut être adapté par accord**
Quelles périodes couvrir ? Frise chronologique N-2 | N-1 | N | N+1 | N+2 | N+3
Faire vivre la BDESE : 4 réflexes

2.3.3 Points à arbitrer en Commission

Niveau de détail réglementaire : simple sensibilisation ou véritable aide à la constitution de la BDESE ?
Existence d'accords applicables dans la branche ou dans les principales entreprises : à vérifier avec les experts avant de figer la partie « contenu ».
Exemples métiers APGTP : valider les données les plus parlantes à illustrer.

DÉCISION

Les partenaires décident de retirer l'objectif pédagogique « *organiser la mise en place et le suivi de la BDESE dans l'entreprise* »
Les partenaires sociaux valident l'approche de la fiche

2.4 Fiche réflexe « Risques d'agression ou de vol »

https://protec-topo.fr/portal/

2.4.1 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la lecture de la fiche, le lecteur sera capable de :

- identifier les situations pouvant favoriser une agression ou un vol ;
- préparer son intervention afin de réduire son exposition au risque ;
- protéger le matériel et le véhicule sans se mettre en danger ;
- adopter les bons réflexes face à une personne agressive ou à une tentative de vol ;
- savoir comment réagir et qui prévenir après un événement.

2.4.2 Structure générale proposée

Agression, incivilité, vol : de quoi parle-t-on ? Violences envers les personnes / Atteintes aux biens.
Repérer les situations à risque : une scène d'intervention d'un géomètre avec différents points d'attention.
Avant l'intervention : préparer pour ne pas subir : avant de partir, 5 réflexes
Protéger le matériel pendant l'intervention : quelques principes à respecter.
Face à une personne agressive, garder le contrôle de la situation : **À faire / À éviter**
En cas d'agression ou de vol : se mettre en sécurité en 4 étapes
Après une agression : 4 réflexes pour accompagner la victime

2.4.3 Points à arbitrer en Commission

- **Nature des agressions rencontrées :** tensions avec des riverains ou propriétaires, agressions sur voie publique, actes lors d'interventions sur certains sites, autres situations ?
- **Vols les plus fréquents :** scanners 3D, drones, ordinateurs, matériel dans les véhicules, véhicules eux-mêmes ?
- **Travail isolé** : jusqu'où traiter ce sujet ici, sachant qu'une fiche spécifique APGTP existe déjà sur le travail isolé ?
- **Procédures après événement :** existe-t-il dans les entreprises de la branche des pratiques spécifiques pour signaler un vol, bloquer/localiser certains appareils ou transmettre les numéros de série ?

DÉCISION

Les partenaires sociaux valident l'approche de la fiche

2.5 Fiche réflexe « Droit de retrait »

2.5.1 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la lecture de la fiche, le lecteur sera capable de :

- identifier les conditions permettant d'exercer un droit de retrait ;
- reconnaître une situation pouvant présenter un danger grave et imminent ;
- alerter son employeur et se mettre en sécurité ;
- exercer son droit de retrait sans créer un nouveau danger pour autrui ;
- connaître les principales conséquences du droit de retrait et les conditions de reprise de l'activité.

2.5.2 Structure générale proposée

- **Le droit de retrait, qu'est-ce que c'est ?**

Bloc définition accompagné d'un encadré avec infos complémentaires.

- **Qu'est-ce qu'un danger « grave et imminent » ?**

Deux blocs définition : GRAVE, IMMINENT

- **Risque professionnel ou situation justifiant un retrait ?**

Bloc texte

- **Des situations qui doivent vous alerter :** illustrations de situations réelles, accompagnées de légendes.
- **Face à un danger grave et imminent :**

Deux blocs illustrés en vis-à-vis : **LE SALARIÉ** alerte, se retire de la situation sans créer une nouvelle situation de danger, reste disponible.
L'EMPLOYEUR examine la situation, protège, donne les consignes adaptées, n'impose pas la reprise tant que le danger persiste.
Encadré focus **« Peut-on être sanctionné ou perdre son salaire ? »**

2.5.3 Points à arbitrer en Commission

- **Quelles situations réelles ont déjà conduit des salariés de la branche à interrompre une intervention ?**
- **Quelles situations APGTP illustrer ?** Exemples : hauteur, circulation routière, espace confiné, ferroviaire, risque électrique/réseaux, agression.
- **Quelle procédure d'alerte recommander ?** Responsable travaux, chargé de sécurité, manager à contacter ?

DÉCISION

Les partenaires sociaux valident l'approche de la fiche

2.6 Fiche réflexe « Drone »

2.6.1 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la lecture de la fiche, le lecteur sera capable de :

- Rappel du cadre règlementaire (aviation civile) spécificités régionales
- Règles de diffusion ;
- Sécuriser > observateurs ; > prévenir les autorités du survol par un drone.
- Qui prévenir en cas de vol de drone (plateforme dédiée AlphaTango > cf. fiche vols et agressions) ;
- Les différentes catégories de Drones

2.6.2 Structure générale proposée

Cadre légal : aviation civile
Veille réglementaire > activité en perpétuelle évolution > il faut toujours être au fait de cette évolution
Missions : 5 étapes principales
- préparation bureau (autorisation)
- préparation terrain (rubaliser etc.),
- contrôle météo, contrôle du drone,
- vol/mission sur site,
- atterrissage,
- traitement des données
Formation Pilotes professionnels

DÉCISION

Les partenaires sociaux valident l'approche de la fiche

2.7 Fiche réflexe « Détection de réseaux »

2.7.1 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la lecture de la fiche, le lecteur sera capable de :
Étapes pour limiter les risques
Identifier les risques
Renvoi vers les fiches

2.7.2 Structure générale proposée

1. AIPR (autorisation d'intervention…) : tranchées des réseaux, condition de formation pour intervenir.
2. Préparation du chantier : demande DICT (site construiresansdétruire), QCM en ligne
3. Identification de la zone
4. Planification du terrain
5. Réalisation in situ

BCP de risques : salarié et personnes extérieures (électrique, chute de plains pieds, pincement de doigts…)
Balisage du chantier (protection du personnel et du public) > + chasse aux risques

DÉCISION

Les partenaires sociaux décident la création d'une fiche réflexe « Géoréférencement de réseaux » et la création d'une chasse aux risques professionnels commune reprenant les situations de risques des fiches réflexes "détection de réseaux" et "Géoréférencement de réseaux".

2.8 Fiche réflexe « Environnement d'intervention »

2.8.1 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la lecture de la fiche, le lecteur sera capable de :
Étapes pour limiter les risques
Identifier les risques
> Renvoi vers les fiches

2.8.2 Structure générale proposée

1. AIPR (autorisation d'intervention…) : tranchées des réseaux, condition de formation pour intervenir, anticiper tous les risques
5. Réalisation in situ
BCP de risques : salarié et personnes extérieures (électrique, chute de hauteur, descente en tranchée, risque d'enfouissement, coactivité > engins de chantiers, personnel en bas > communication, se signaler à plusieurs personnes à l'arrivée et au départ, faire le tour du chantier, connaître les règles spécifiques au chantier descente avec échelle, blindage, risque de chute, etc.

DÉCISION

Les partenaires sociaux décident de mettre en attente la création de cette fiche réflexe

2.9 Fiche réflexe « Interventions ferroviaires »

2.9.1 Objectifs pédagogiques

2.9.2 Structure générale proposée

DÉCISION

Les partenaires sociaux décident de mettre en attente la création de cette fiche réflexe

DÉCISION

Les partenaires sociaux décident de faire traiter par Takoma la fiche réflexe santé mentale en premier pour qu'elle fasse partie des livrables lors de la CPPNI du 8 décembre.

Les partenaires sociaux discuteront de la rédaction de l'objet social de l'APGTP sur l'objet social de l'association, à savoir la possibilité de financer et d'accueillir des formations dans ses locaux.

Les partenaires sociaux délèguent à la CPNEFP lors de sa commission du 14 octobre la conception d'une communication paritaire.

3. NÉGOCIATION DE L'ACCORD CHAMP D'APPLICATION

DÉCISION

Les partenaires sociaux décident de se donner jusqu'à la prochaine CPPNI du 7 octobre prochain pour faire part de leurs observations et conviennent d'une signature de cet accord le cas échéant lors de la CPPNI du 9 novembre.

Les observations seront transmises au plus tard le 29 septembre à la Coprésidence, et diffusées à tous avec le complément à l'ordre du jour transmis le 30 septembre 2026.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1 Mandats et communication auprès des commissions paritaires

La diffusion des communications aux commissions paritaires en copie cachée ne permet pas une fluidité suffisante et un travail efficient.
La Coprésidence de la CPPNI rappelle que le règlement intérieur prévoit un formalisme des mandats depuis 2013 et invite l'ensemble des organisations syndicales et patronales à s'y conformer.

DÉCISION

Les partenaires sociaux s'engagent à établir les mandats de leurs représentants à partir des supports figurant dans le règlement intérieur d'ici-là prochaine CPPNI du 7 octobre. Une fois ceci fait, les partenaires sociaux décident que les communications aux négociateurs mandatés dans les commissions seront transmises « en visible ».

ORDRE DU JOUR DE LA CPPNI DU 7 OCTOBRE 2026

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PROJET D'ACCORD DE CHAMP CONVENTIONNEL
3. PROJET D'ACCORD DE COMPOSITION DES COMMISSIONS
4. PROJET D'ACCORD DE NÉGOCIATION DES MINIMAS CONVENTIONNELS
5. PROJET D'ACCORD DE REVISION DES ARTICLES 12.4
6. COURRIER APEC DU 10 JUIN 2026 (Présentation Apec)
7. GRILLE DE CLASSIFICATION (présentation Quintet)
8. PROJET D'ACCORD DE BRANCHE AGENDA SOCIAL 2027 - 2032

CSNGT
Coprésident de la CPPNI Geo

CFTC
Coprésident de la CPPNI Geo